

Bordereau attestant l'exactitude des informations - PARIS - 7501 - Actes des sociétés (A) - Dépôt
le 27/06/2024 - 89106 - 1990 B 12447 - 379 155 369 - BPCE Lease

BPCE LEASE

Société Anonyme au capital de 354 096 074 €
Siège social : 7 Promenade Germaine Sablon – 75013 Paris
379 155 369 RCS Paris

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 23 MAI 2024

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-trois mai à 10 heures 30, les actionnaires de la société BPCE Lease, société anonyme au capital de 354 096 074 €, se sont réunis en assemblée générale mixte au siège social sur convocation du conseil d'administration et suivant lettres adressées le 7 mai 2024.

(...)

DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

(...)

Cinquième résolution : Renouvellement du mandat d'un commissaire aux comptes titulaire

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, constate que le mandat du Cabinet Deloitte et Associés, commissaire aux comptes titulaire, arrive à échéance à l'issue de la présente assemblée générale et décide de le renouveler pour une durée de six exercices qui expirera à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2029.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

(...)

Septième résolution : Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises tant pour les assemblées générales ordinaires que pour les assemblées générales extraordinaires, donne tous pouvoirs à la société LEXTENSO – Petites Affiches, La Grande Arche – Paroi nord – 1, Parvis de la Défense – 92044 Paris La Défense (RCS Nanterre 552 119 455), à l'effet d'accomplir toute formalité de publicité ou de dépôt partout où besoin sera et notamment pour effectuer toutes modifications ou inscriptions au Registre du commerce et des Sociétés et signer toute formule à cet effet, en ce y compris par voie dématérialisée avec signature électronique.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme
Paris, le 18 juin 2024

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'A' followed by a horizontal stroke and a smaller 'u'.

Gouvernance Groupe BPCE
Alexandre Aubineau

BPCE LEASE

Société Anonyme au capital de 354 096 074 €
Siège social : 7 Promenade Germaine Sablon – 75013 Paris
379 155 369 RCS Paris

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 23 MAI 2024

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-trois mai à 10 heures 30, les actionnaires de la société BPCE Lease, société anonyme au capital de 354 096 074 €, se sont réunis en assemblée générale mixte au siège social sur convocation du conseil d'administration et suivant lettres adressées le 7 mai 2024.

(...)

DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Sixième résolution : Décision de ne pas dissoudre la Société

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du conseil d'administration et avoir analysé la situation de la société telle qu'elle apparaît à l'examen des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 approuvés ce jour :

- Constate que le montant des capitaux propres est devenu inférieur à la moitié du capital social au 31 décembre 2023,
- Décide de ne pas dissoudre de façon anticipée la société.

L'assemblée générale, par application des dispositions de l'article L 225-248 alinéa 2 du Code de commerce, prend acte que la société est tenue, au plus tard à la clôture du deuxième exercice suivant celui au cours duquel la constatation des pertes est intervenue, c'est-à-dire le 31 décembre 2026, de reconstituer ses capitaux propres à concurrence d'une valeur au moins égale à la moitié du capital social ou, sous réserve de l'article L. 224-2, de réduire son capital social du montant nécessaire pour que la valeur des capitaux propres soit au moins égale à la moitié de son montant.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Septième résolution : Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises tant pour les assemblées générales ordinaires que pour les assemblées générales extraordinaires, donne tous pouvoirs à la société LEXTENSO - Petites Affiches, La Grande Arche – Paroi nord - 1, Parvis de la Défense – 92044 Paris La Défense (RCS Nanterre 552 119 455), à l'effet d'accomplir toute formalité de publicité ou de dépôt partout où besoin sera et notamment pour effectuer toutes modifications ou inscriptions au Registre du commerce et des Sociétés et signer toute formule à cet effet, en ce y compris par voie dématérialisée avec signature électronique.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme
Paris, le 18 juin 2024

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping loops and strokes, positioned centrally below the text.

Gouvernance Groupe BPCE
Alexandre Aubineau